

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-401

présenté par

Mme Rabault, M. Potier, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Batho, Mme Battistel,
 Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David,
 Mme Laurence Dumont, M. Dussopt, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico,
 Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Le Foll, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-Langevin,
 Mme Pires Beaune, M. Pueyo, M. Pupponi, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-
 Christophe et M. Vallaud

ARTICLE 29**ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	10 000 000	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	10 000 000
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme l'indique le Gouvernement dans ses documents budgétaires, « le Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles » (PCAE) permet de moderniser l'appareil de production, d'innover, de combiner performance économique et environnementale, et de favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs. Il s'inscrit dans les orientations stratégiques partagées par l'amont et l'aval des filières.

Le bilan 2015 et 2016 traduit une forte augmentation des crédits publics mobilisés pour un nombre de bénéficiaires presque équivalent aux années antérieures. Les orientations des politiques publiques, à montants financiers équivalents, doivent permettre d'augmenter la valeur de l'indicateur dès 2017 ».

L'objectif de la France est de faire en sorte qu'en 2020 les bénéficiaires du PCAE représente 4 % de l'ensemble des demandeurs des aides PAC. Cet objectif ne peut être atteint si on réduit les moyens du PCAE.

Cet amendement a pour objectif d'augmenter les moyens alloués au PCAE.

Cet amendement :

- flèche 10 000 000€ de crédits de paiement supplémentaires vers l'action « Appui au renouvellement et à la modernisation des exploitations agricoles » (au sein de la mission « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture »);
- et réduit de 10 000 000 € les crédits de paiement de l'action « Moyens de l'administration centrale » (au sein de la mission « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture ») au titre du gage.